

La convention CEDAW

la connaître et l'appliquer ?

Lors d'un Atelier organisé le 11 octobre 2017 par Martine Marandel-Joly, Présidente du Conseil National des Femmes Françaises (CNFF), plusieurs intervenantes* de qualité ont livré leur expertise sur la CEDAW (en français, CEDEF : Convention sur l'Élimination des Discriminations à l'Égard des Femmes).

Adoptée en 1979 par l'Assemblée générale des Nations Unies, la CEDEF est la Charte mondiale des Droits des Femmes. Elle engage les États signataires qui l'ont ratifiée (189 pays sur les 195 de l'ONU) à éliminer toutes formes de discriminations envers les femmes et à favoriser leur plein développement dans l'ensemble des domaines politiques, économiques, sociaux, culturels et civils.

La ratification génère pour un pays un engagement d'application et des obligations en particulier de rapports quadriennaux sur les mesures prises et leurs effets. Certains pays ratifient la convention avec des réserves lesquelles vident souvent la convention de sa substance et neutralisent les obligations.

Un Comité composé de 23 experts élus par les États, est chargé de suivre l'application de la CEDEF, d'instruire les demandes d'enquêtes et les plaintes. Il reçoit les rapports et évalue les progrès des États signataires.

Un Protocole facilite l'application de la Convention

Un protocole facultatif, outil juridique complémentaire et plus contraignant, permet une meilleure activation de la convention.

Ratifié par 109 pays dont tous les États membres du Conseil de l'Europe, il instaure deux procédures pour faciliter l'application de la CEDEF : une procédure de communication en vertu de laquelle tout particulier ou groupe de

particuliers peut présenter des communications (plaintes) au Comité, et une procédure d'enquête permettant au Comité d'ouvrir une enquête sur des violations des droits protégés par la Convention.

C'est la discrimination qui est la cause principale des inégalités entre les Hommes et les Femmes, et l'état des Droits des Femmes dans chaque pays est un curseur pour la démocratie. « La CEDEF constitue une avancée majeure pour les droits des femmes dans le monde. Adoptée dans les années 1980, elle ne serait sans doute pas possible aujourd'hui car la force revient plus que le Droit, il est plus que jamais d'actualité de soutenir le respect des Droits Universels et le statut de la personne » a tenu à rappeler Nicole Ameline, ancienne Ministre et membre du Comité CEDAW.

La France et la CEDAW

La France a ratifié la CEDEF en 1983 et c'est pour respecter cette Convention qu'ont été modifiés : la Constitution en 1999 et en 2011 pour l'accès des Femmes aux mandats électoraux



et fonctions électives, l'article 144 du Code Civil en 2006 sur l'âge du mariage, ainsi que le Code du Commerce en 2011 pour une représentation équilibrée des Femmes et des Hommes au sein des Conseils d'Administration et de surveillance. En juillet 2016, la France a déposé son rapport quadriennal. Parmi les commentaires, il lui est reproché de faire insuffisamment connaître la CEDEF.

Lors de l'Atelier organisé par le CNFF, Huguette Klein, Présidente de l'Association « Réussir l'Égalité Femmes Hommes » créée en 2013 pour faire connaître la CEDEF en milieu scolaire, a informé sur l'implication des enseignants et la création par les élèves d'affiches téléchargeables sur www.reussirlegalitefh.eu

Les oratrices ont conclu que 3 devoirs incombaient à la France : appliquer le droit international et la CEDEF - être exemplaire et encourager tous les progrès - être solidaire, car c'est parce que nous menons le combat et que nous ne cédon pas, que les femmes du bout du monde peuvent se battre pour augmenter leurs droits.

Marie-Claude Bertrand

*intervenantes : Marie-Cécile Moreau, membre de l'Observatoire de la Parité, Présidente de la Commission Juridique du CNFF, Past-Présidente de l'Association Française des Femmes des Carrières Juridiques - Nicole Fouché, chercheuse CNRS/EHESS, Vice-Présidente de l'Association « Réussir l'Égalité Femmes Hommes » REFH - Nicole Ameline, ancienne Ministre, membre et Past-présidente du Comité CEDAW - Huguette Klein, Professeure CPGE Mathématiques, Présidente de l'Association REFH